

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS327

présenté par

M. Viry

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ce décret précise les modalités permettant de parvenir à une représentation équilibrée parmi les bénéficiaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, qui prévoit que le décret précisera les modalités qui permettront de parvenir à une représentation équilibrée parmi les bénéficiaires. Les objectifs de progression de la part des femmes sera pérenne.